

Réforme des carrières des « non cadres » - III

OPÉRATEURS SUR MONNAIE FIDUCIAIRE (OMF)

Votre catégorie a déjà connu des modifications importantes en 2015 (DR 2016-13) :

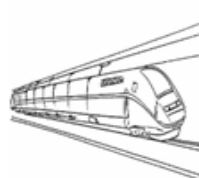
- ⇒ Création d'une classe exceptionnelle pour les agents de 1ère classe comptant au moins 6 ans de service ;
- ⇒ Modification des conditions d'accès à la maîtrise fonctionnelle dans les caisses modernisées avec un dispositif transitoire pour les agents des caisses non encore modernisées ;
- ⇒ Dispositif transitoire pour l'accès à chef-adjoint de caisse à titre personnel pour les agents comptant au moins 9 ans d'ancienneté dans le grade de 1ère classe au 1er juillet 2015.

FOCUS SUR CE QUI VA ENCORE CHANGER

	Actuellement	Avec la réforme		Les propositions du SNABF Solidaires
<i>Indice de début de carrière</i>	Indice 248	Indice 270	😊	MAIS le SNABF Solidaires exige une vraie revalorisation de début de carrière en supprimant le 1er échelon pour tous les N1. Début de carrière à l'indice 280
<i>Temps de stationnement pour être proposable</i>	AC3 à AC2 : 6 ans	N1 à N2 : 6 ans	Inchangé	Le SNABF Solidaires demande à revoir l'indice déclenchant la proposabilité pour diminuer le temps de stationnement dans chaque niveau.
	AC2 à AC1 : 6 ans	N2 à N3 : 9 ans	😞	
	AC1 à AC Cl. Ex : 6 ans	N3 à N4 : 9 ans	😞	
<i>Échelons Automatiques ... au choix</i>	Tous les ans les 3 premières années	Tous les ans les 3 premières années	Inchangé	Les attributions de AC* devront être significatives avec un quota qui devrait permettre à chaque agent d'en bénéficier tout au long de sa carrière.
	Puis tous les 2 ans jusqu'au dernier échelon	Puis tous les 3 ans jusqu'au niveau 3	😞	
		Niveau 4 : échelons au choix du manager tous les 2 ans et super choix pour le dernier échelon	😞	
<i>Accélération d'échelons</i>	AFE de 3, 6, 9 ou 12 mois	AC* 12 mois	😞	En revanche, dans un souci d'équité, il devrait être limité à 2 par niveau ou à 6 dans toute la carrière.



... Réforme 2015 ...



... Réforme 2016 ...

	Actuellement	Avec la réforme		Les propositions du SNABF Solidaires
CARMIG	AC3 à AC2 : CARMIG 12 ans de service	N1 à N2 : CARMIG 18 ans (15 ans + 3 ans dans le dernier indice)	☹	La Banque refuse toute négociation pour la CARMIG. Le SNABF demande le passage à la moyenne pour les agents ayant été absents pour maladie de longue durée.
	AC2 à AC1 : CARMIG 21 ans de service	N2 à N3 : PAS DE CARMIG	☹	
Dernier indice	AC2 : indice 463 AC1 : indice 532 (garanti)	N2 : indice 410 N3 : indice 525 (non garanti)	☹	Vous lisez bien ... il n'y a pas d'erreur !
Gain indiciaire	AC3 à AC2 après 9 ans : 332 à 375 AC2 à AC1 après 9 ans : 416 à 493	N1 à N2 après 9 ans : 335 à 365 N2 à N3 après 9 ans : 400 à 465	☹	

La proposabilité pour le N4 (actuelle classe exceptionnelle) ne sera plus conditionnée :

- ⇒ à 6 ans d'ancienneté de 1ère classe (N3),
- ⇒ mais à l'atteinte de l'indice minimum 510, obtenu à 9 ans d'ancienneté dans le N3.

La réforme de 2015, applicable en 2016 n'aura pas vécu longtemps !

Le SNABF revendique le rattachement des OMF et des agents d'atelier à la catégorie ouvrier

Se syndiquer c'est agir !

Adhérer au SNABF Solidaires !

Nom Prénom :

Votre fonction :

Votre grade :

Votre code courrier et UA :

Mél personnel :

Le SNABF Solidaires

À l'écoute de vos préoccupations

Je souhaite être contacté(e) par le SNABF Solidaires